

Epreuve orale d'Histoire des Arts - modalités et critères d'évaluation pour la session 2014

Selon les termes de la circulaire n°2009-148 du 13 juillet 2009, l'histoire des arts est obligatoirement évaluée à compter de la session 2011 au D.N.B. La note obtenue sur 20 points, affectée d'un coefficient 2, est comptabilisée au titre des épreuves terminales entrant dans l'attribution du D.N.B. Il convient donc d'accorder à cet oral obligatoire toute l'importance d'une épreuve d'examen.

1-Modalités d'organisation de l'épreuve orale d'histoire des arts

Quelques rappels sur l'économie générale de l'évaluation dont la date a été fixée, pour l'année scolaire 2013-2014, **durant la semaine du 19 au 23 mai 2014.**

Chaque élève recevra une convocation individuelle avec heure de passage, n° du jury, salle.

L'élève sera convoqué 20 minutes avant son passage. Un tirage au sort du sujet interviendra pour l'interrogation orale.

Durant cette dernière, l'élève doit montrer qu'il a acquis des connaissances qui lui permettent de traiter l'objet d'étude, qu'il est capable d'analyser des œuvres et de mettre du lien entre elles.

L'évaluation prend la forme d'un oral mené par un binôme de professeurs comportant au moins un professeur d'un enseignement artistique, d'histoire ou de lettres et dont la durée est de 15 minutes au maximum. Plusieurs jurys seront institués.

Il convient de créer des conditions d'évaluation pour que l'élève se questionne, de l'interroger sur des situations d'enseignement déjà expérimentées, vues en classe. Il s'agit de promouvoir une évaluation positive des élèves. Le rôle du jury est de vérifier les connaissances, capacités et attitudes acquises, de façon transversale, par l'élève. Il est rappelé que les membres du jury veilleront à la plus grande bienveillance au niveau de l'accueil réservé à chaque candidat et ce, durant tout le déroulement de l'épreuve.

Le découpage temporel de l'épreuve orale défini est arrêté ainsi :

-5 minutes consacrées à la présentation de l'objet d'étude par l'élève. Le candidat veillera à ne pas réduire les œuvres retenues à leur valeur strictement documentaire mais proposera une analyse de leur dimension artistique. Il pourra éventuellement proposer un support personnel telle qu'une réalisation artistique en lien avec la thématique choisie ;

-10 minutes d'entretien avec le jury qui complétera l'interrogation de l'élève sur d'autres aspects de l'objet d'étude ou d'autres objets d'étude essentiellement travaillés durant l'année de 3e.

2-Le cahier personnel d'histoire des arts

Le « cahier personnel d'histoire des arts » est une nécessité car il permet d'assurer le suivi et la continuité de cet enseignement, de laisser de l'initiative aux élèves, de garder trace des apprentissages et des expériences personnelles. Ce **cahier** est **obligatoire** (portfolio, porte-documents). On y trouve des références fortes partagées par toutes les disciplines (qui aident à faire le lien entre elles) et des œuvres majeures étudiées en classe qui rendent compte de pratiques artistiques personnelles dispensées dans le cadre des enseignements artistiques ; le dossier **doit** aussi être enrichi par l'élève en fonction de sa rencontre individuelle avec les œuvres d'art, des recherches qui lui sont demandées.

3-Préparation de l'épreuve

La présentation et l'explicitation de l'épreuve HDA est assurée par le professeur principal et les professeurs de français et d'histoire-géographie.

Chaque professeur principal aura la charge de distribuer ce document dont le tableau sera reproduit par l'élève en cours de technologie : ensuite, l'élève devra le remplir en fonction de ses choix et des œuvres travaillées par l'équipe pédagogique de la classe. Cette étape permettra de définir le parcours HDA pour classe et surtout pour chaque élève.

Rappel : les objets d'étude sont les mêmes pour toutes les classes de 3e (voir tableau ci-après) mais les œuvres peuvent différer pour chaque classe, il convient donc de préciser chaque objet d'étude et les œuvres associées.

***Echéances :**

-Le lundi 07 avril 2014 : distribution de la fiche HDA « liste objets d'études » aux PP à remettre aux élèves.

-Le lundi 21 avril 2014 : retour aux PP des listes d'objet d'étude.

-Le Lundi 12 mai 2014 : communication des liste d'objet d'étude aux jurys.

Attention le parcours doit être finalisé pour le **21 avril 2014**.

4-La liste d'objets d'étude établie par le candidat

Chaque candidat se présente devant le jury avec une liste d'objets d'étude qu'il a choisi (œuvre, édifice ou monument, ensemble d'œuvres, problématique).

Cette liste, validée par le ou les professeurs qui encadrent la préparation, se compose de **trois objets d'étude** reliés à plusieurs des thématiques transversales définies (arrêté du 11 juillet 2008) :

-« Arts, créations, cultures »

-« Arts, espace, temps »

-« Arts, Etats et pouvoir »

-« Arts, mythes et religions »

-« Arts, techniques, expressions »

-« Arts, ruptures, continuités »

Au moins **trois** des six domaines artistiques doivent être représentés.

A savoir :

-Les « arts de l'espace » : architecture, urbanisme, arts des jardins.

-Les « arts du langage » : littérature écrite et orale (roman, nouvelle, fable, légende, conte, mythe, poésie, théâtre, etc.).

-Les « arts du quotidien » : arts appliqués, design, objets d'art ; arts populaires.

-Les « arts du son » : musique vocale, musique instrumentale, technologies de création et de diffusion musicales.

-Les « arts du spectacle vivant » : théâtre, musique, danse, mime, arts du cirque, arts de la rue.

-Les « arts du visuel » : arts plastiques : architecture, peinture, sculpture, dessin, photographie, bande dessinée, etc. Cinéma, audiovisuel, vidéo et autres images.

Les candidats peuvent choisir, **sur les trois objets d'étude, un seul** qui porte sur les **siècles antérieurs au XXe**.

Diffusion : professeurs principaux 3e qui diffuseront ce document aux élèves qui rempliront leur parcours finalisé selon les 3 objets d'étude choisis /professeurs de français, histoire-géographie, arts plastiques, éducation musicale, LV2 espagnol et italien, professeur de technologie

Les objets d'étude retenus : tableau ci-dessous qui doit être reproduit en cours de technologie >complété par chaque élève >inséré dans le cahier histoire des arts > choix de 3 objets d'étude > 3 des 5 domaines des arts notés doivent être représentés pour chacun des objets d'étude

TABLEAU A REPRODUIRE EN COURS DE TECHNOLOGIE

HDA : LISTE DES OBJETS D'ETUDE

Travail transdisciplinaire : arts plastiques, éducation musicale, français, histoire-géographie, LV2, technologie

OBJETS D'ETUDE	ARTS				
	ARTS DE L'ESPACE	ARTS DU LANGAGE	ARTS DU QUOTIDIEN	ARTS DU SON	ARTS DU VISUEL
1.LA GUERRE EN MOTS ET EN IMAGES 14-45					
SECTION BILINGUE : 1.RACONTI E TESMONNII DI GUERRA					
2.RESISTANCE/ PROTESTATION					
SECTION BILINGUE : 2.RESISTENZA					
3.L'ARCHITECTURE ET LE POUVOIR					
4.LE PORTRAIT ET L'AUTO PORTRAIT					
5.SOCIETE INDUSTRIELLE, SOCIETE DE CONSOMMATION ET CONTRE-CULTURE					
SECTION BILINGUE : 5.SUCETA DI CUNSUMAZIONE E CONTRACULTURA					